

17 mai 2020

« Ségur de la Santé »

## Il est urgent de revaloriser les carrières et les salaires des kinésithérapeutes salariés

Ce dimanche 17 mai, Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, a confirmé un « Ségur de la Santé » annoncé par le président de la République, visant notamment à revaloriser les carrières et les salaires des personnels hospitaliers.

Le Conseil national de l'ordre rappelle qu'**il est urgent et crucial de réévaluer les salaires des kinésithérapeutes hospitaliers à la hauteur de leur niveau de formation et de responsabilité.**

« La situation est catastrophique, nous la dénonçons depuis des années, » indique Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. « Nous savons que faute de kinésithérapeutes salariés en nombre suffisant, après la réanimation, où le rôle des kinésithérapeutes est déterminant, les patients voient leurs chances de récupération compromises. Il manque plus de 3 000 « équivalents temps plein » dans les établissements de santé, en raison d'une rémunération honteusement basse, de conditions de travail toujours plus difficiles et de l'absence de perspectives d'évolution. »

La situation est telle que le Conseil national de l'ordre a organisé en 2018 un colloque intitulé « [Sauvons la kinésithérapie salariée](#) ». Début 2019, à la demande de la ministre des Solidarités et de la Santé, dans le cadre du Grand Débat National, [le Conseil national de l'ordre a sollicité les kinésithérapeutes qui ont massivement répondu](#). Les alertes relatives à l'exercice salarié sont là aussi fortement ressorties et l'Ordre a transmis ces constats et contributions au ministère des Solidarités et de la Santé.

Aucune des propositions formulées par l'Ordre n'a jusqu'alors été entendue ni traitée. Aujourd'hui plus que jamais, les kinésithérapeutes sont un maillon essentiel de la chaîne de soins. L'Ordre souhaite faire entendre sa voix sur cet enjeu crucial pour la santé de tous.

Contact presse : [communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr) – Laure Ehret au 06 20 18 85 31